

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 19 décembre 2017

**ARRETE**

**Article 1 :** La commission d'expertise scientifique

**section CNU 09 : « Langue et littérature françaises »**

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
BIKIALO	Stéphane		DUBOR	Françoise	
BRIAND	Michel		GAUTHIER	Patricia	
GALDERISI	Claudio		GUILBARD	Anne Cécile	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
HANOTE	Sylvie		JORIS	Pierre Marie	
JULIEN	Anne Yvonne		PERRET	Lætitia	
LOUBIER	Pierre		PIGNATELLI	Cinzia	
MARTIN	Pierre		RAULT	Julien	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
MONCOND HUY	Dominique	Président	SEMIDOR	Pierre	
NEE	Patrick		VIGIER	Luc	
RANNOUX WESPEL	Catherine	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	ZAGAME	Antonia	

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de l'Université et la Directrice de l'UFR Lettres et Langues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2017  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

